



PROCÈS-VERBAL

des opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire

Séance du 11 avril 2019

Tirage au sort pour la zone n° 2210 – Amiens

Le 11 Avril 2019, dans les locaux du ministère de la justice, sis 13 Place Vendôme – 75001 Paris, se sont déroulées, pour la zone n° 2210 – Amiens, les opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire.

Etaient présents lors des opérations de tirage au sort mentionnées au chapitre IV de l'arrêté susmentionné :

- M. Grégory DUGUÉ, rédacteur, premier secrétaire ;
- M. Thibaud BEDEL, rédacteur, second secrétaire ;
- Mr Cyril ROLLET, rapporteur de l'Autorité de la concurrence ;
- Mme Monique COLLIN, représentante du Conseil supérieur du notariat ;
- Mme Anne-Sophie HUTIN, magistrate judiciaire en poste au Ministère de la Justice à la Direction des affaires civiles et du Sceau.

La séance a débuté le 11 Avril 2019 à 14 heures 38 .

*
* *

Pour la zone considérée :

Le premier secrétaire de séance a compté30..... bulletins.

Le second secrétaire de séance a compté :

-48..... demandes de création d'offices enregistrées.
-18..... demandes n'ayant pas donné lieu à constitution d'un bulletin, se répartissant ainsi :
 -0... demandes surnuméraires ;
 -18..... demandes ayant fait l'objet d'une renonciation ;
 -0.... demandes caduques.

Il a été constaté que le nombre de bulletins correspond / ~~ne correspond pas~~¹ au nombre de demandes enregistrées auquel a été soustrait celui des demandes n'ayant pas donné lieu à la constitution d'un bulletin.

(en cas de non-concordance, il est indiqué les vérifications auxquelles il a été procédé. Si l'anomalie persiste, il est indiqué les conséquences qui en ont été tirées).

¹ Rayer la mention inutile.

CR

ABT MC 2
TBS

Les opérations de tirage au sort prévues au chapitre IV de l'arrêté susmentionné se sont déroulées comme suit :

(les opérations sont décrites en précisant le nom des personnes y ayant procédé. En cas d'anomalie constatée, il est indiqué les vérifications effectuées la conclusion tirée quant à la validité des opérations déjà réalisées et, le cas échéant, la nécessité de les réitérer).

Les personnes susmentionnées ont procédé / n'ont pas procédé aux opérations de tirage au sort conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 janvier 2017.

GD CR

AGH MC 3
TB

Les demandes ayant donné lieu à la constitution d'un bulletin ont été classées comme indiqué dans le tableau ci-dessous² :

N° de zone	N° de demande	Horodatage	Classement après tirage au sort
2210	00052926	01/02/2019 14:02:31.287760	29
2210	00053020	01/02/2019 14:02:37.138324	8
2210	00053366	01/02/2019 14:03:00.707746	12
2210	00053460	01/02/2019 14:03:07.549527	1
2210	00053927	01/02/2019 14:03:41.758485	15
2210	00054494	01/02/2019 14:04:32.468621	9
2210	00056973	01/02/2019 14:09:53.815920	21
2210	00060673	01/02/2019 14:29:01.428365	28
2210	00062694	01/02/2019 14:59:29.093919	5
2210	00063805	01/02/2019 15:25:04.384414	27
2210	00064014	01/02/2019 15:29:52.367038	16
2210	00064813	01/02/2019 15:58:32.494946	20
2210	00065046	01/02/2019 16:06:43.926328	10
2210	00065438	01/02/2019 16:26:19.428069	7
2210	00066078	01/02/2019 17:06:35.639336	2
2210	00066311	01/02/2019 17:19:38.599248	17
2210	00066369	01/02/2019 17:22:53.645163	30
2210	00066431	01/02/2019 17:26:40.033663	25
2210	00066478	01/02/2019 17:29:44.545785	18
2210	00066744	01/02/2019 17:46:04.226875	26

² Les trois premières colonnes du tableau sont pré-remplies avant le tirage au sort à partir de l'extraction de la liste mentionnée au V de l'article 6 de l'arrêté susmentionné à partir de laquelle les bulletins ont été constitués.

CA CR

AFM Mc

4

TB

2210	00066785	01/02/2019 17:48:14.063040	6
2210	00067251	01/02/2019 18:20:55.329749	13
2210	00068384	01/02/2019 19:36:17.626420	3
2210	00069511	01/02/2019 20:48:04.161458	23
2210	00070596	01/02/2019 22:30:13.960887	4
2210	00070771	01/02/2019 22:46:58.121377	24
2210	00072614	02/02/2019 10:41:53.425002	13
2210	00073000	02/02/2019 11:40:39.372422	14
2210	00073233	02/02/2019 12:17:07.876291	22
2210	00073363	02/02/2019 12:39:14.083954	11

A l'issue du tirage au sort, il a été procédé aux opérations de vérification prévues à l'article 15 de l'arrêté susmentionné.

(il est fait mention du résultat de ces vérifications. En cas de non concordance entre les classements inscrits sur le procès-verbal et sur le tableau de vérification, il est procédé conformément aux dispositions de l'article 15 de l'arrêté susmentionné).

Concordance vérifiée

Observations complémentaires :

(il sera fait mention, notamment, des éventuelles interruptions de séance et de la personne à laquelle la clé du local a été remise en application de l'article 17 de l'arrêté susmentionné)

avant

CO CR

5
 KKH KC TB

La séance a été levée le 11 avril 2019 à *11*... heures *48*... .

*

*

*

Le présent procès-verbal sera publié sur le portail du ministère de la justice dédié aux officiers publics ou ministériels.

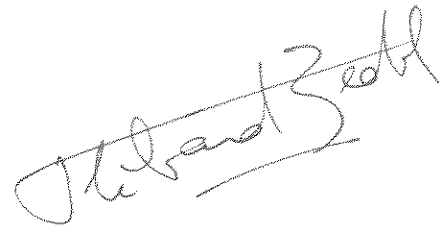
GD CR ARH 6
KC TB

Paris, le 11 Avril 2019

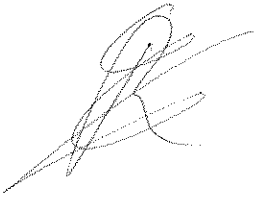
Le premier secrétaire



Le second secrétaire




Le rapporteur de l'Autorité
de la concurrence



Le représentant du Conseil
supérieur du notariat



Le magistrat

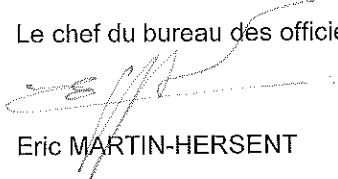


Zone 2210 - Amiens

Liste des demandes caduques article 51 et 52 du décret n°73-609

Date de Dépôt	Numéro demande	Zone	Motif
Etat néant			

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie



Eric MARTIN-HERSENT

10 AVR. 2019

Zone 2210 - Amiens
Liste des demandes surnuméraires

Date de dépôt	Numéro demande	Zone	Numéro de la première demande horodatée par ce demandeur	Date de dépôt
Etat néant				

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie



Eric MARTIN-HERSENT

Zone 2210 - Amiens
Liste des demandes ayant fait l'objet d'une renonciation

Date de dépôt	Numéro demande	Date de la renonciation	Zone
01/02/2019 à 14:03:08.008543	53465	16 mars 2019	2210
01/02/2019 à 14:05:26.316353	55040	11 mars 2019	2210
01/02/2019 à 14:05:26.858556	55046	25 mars 2019	2210
01/02/2019 à 14:05:59.004195	55350	30 mars 2019	2210
01/02/2019 à 14:06:18.752904	55517	1 février 2019	2210
01/02/2019 à 14:07:19.382692	55943	16 mars 2019	2210
01/02/2019 à 14:09:47.608891	56939	26 mars 2019	2210
01/02/2019 à 14:10:41.442784	57237	27 mars 2019	2210
01/02/2019 à 14:12:53.108313	57947	10 février 2019	2210
01/02/2019 à 14:40:48.709503	61644	29 mars 2019	2210
01/02/2019 à 14:40:51.043026	61648	1 avril 2019	2210
01/02/2019 à 15:24:08.568167	63757	29 mars 2019	2210
01/02/2019 à 20:51:28.952084	69550	27 mars 2019	2210
01/02/2019 à 21:20:14.643388	69908	29 mars 2019	2210
01/02/2019 à 21:51:17.221343	70242	12 mars 2019	2210
02/02/2019 à 02:29:19.477571	71486	25 mars 2019	2210
02/02/2019 à 12:52:22.149496	73447	31 mars 2019	2210
02/02/2019 à 13:49:11.219223	73986	29 mars 2019	2210

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie



Eric MARTIN-HERSENT